

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023
26 ET 27 JANVIER 2023

2022/E1/001 et 11

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE GUIDONI
AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU »
ET A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE « AVANZEMU »**

OBJET : Projet d'aménagement des îles de la Pietra / Aménagement des stationnements sur le port de commerce de L'isula Rossa.

Merci, Madame la Présidente, je vais répondre bien évidemment aux deux Conseillers, concernant cette question qui a un caractère environnemental, vous l'avez compris.

Tout d'abord quelques mots juste pour dire qu'effectivement l'Assemblée de Corse s'empare souvent de plusieurs thématiques et de tous types de sujets, et vous l'avez fait remonter à 2 voies et personnellement je trouve qu'il n'est pas très opportun de déplacer ce genre de problème qui concerne véritablement un aspect beaucoup plus micro régional voire communal. Mais, quoi qu'il en soit, le cadre environnemental lui, dépasse largement ce cadre-là et je me devais donc de vous répondre.

Comme vous le rappelez, la problématique ne relève pas directement, et je tiens à le préciser, de la compétence de la Collectivité de Corse. Le Conseil exécutif, notamment via l'Office de l'environnement, ou encore l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie, porte un regard attentif aux projets structurants sur notre territoire.

Cette attention est d'autant plus soutenue dès lors que ces projets concernent des sites qui démontrent une particularité, voire une fragilité ou encore un caractère naturel qu'il convient de préserver. Et vous l'avez dit, je pense, chacun à tour de rôle.

Les îles de la Petra, qui sont en outre un site remarquable au niveau environnemental, présentent en tous les cas par la présence de vestiges datant du néolithique, l'un des principaux sites naturels remarquables de la Corse et il n'échappe pas bien sûr à cette logique. Effectivement, un projet ambitieux mené conjointement par le conservatoire du littoral et la chambre de commerce et d'industrie de la Corse, et coordonné par la commune de l'Isula, vise à réhabiliter totalement ces espaces.

Il a été choisi par la commune et le conservatoire du littoral de ne pas conserver une soixantaine de places de parking prévues dans un projet antérieur dans la partie concernée par la restauration écologique et paysagère, cela s'explique et peut se justifier. Le choix a été fait de solliciter la chambre de commerce et d'industrie pour qu'elle réalise l'intégration de ces stationnements. Donc il y a effectivement un déplacement, mais pas une suppression du stationnement dans la partie portuaire, qui ne fait pas l'objet d'une restauration écologique, mais d'un aménagement plus ou moins pratique, que vous conviendrez évident.

La CCI d'ailleurs rendra ses conclusions le lundi 30 janvier. Donc on voit bien que la concertation est toujours en cours, quant à l'intégration des places de parking sur son emprise, force est de constater que la volonté d'intégrer ces places a toujours été incontestablement affirmée et affichée.

Sur la motivation générale qui anime les décideurs autour de ce projet, il convient de réaffirmer que la commune et le conservatoire du littoral fondent leur décision sur la nécessité de soulager une zone naturelle en voie de sauvegarde et de préservation, de la présence de véhicules qui sont souvent incompatibles avec ce genre de choses.

Cette orientation correspond aux engagements pris par le Conseil exécutif devant l'Assemblée de Corse à plusieurs reprises, afin de réguler les flux de véhicules et autres au sein des sites protégés. Vous connaissez tout mon attachement sur les sites protégés afin de ne pas essayer de déroger de manière régulière et pérenne pour que le site protégé, devienne un site lambda. Je considère que le cadre environnemental et la biodiversité doivent être préservés et cela doit être une priorité.

Pour le projet d'aménagement des îles de la Pietra, cette possibilité est garantie notamment par le maintien et la création de conditions de stationnement sur la partie portuaire. Ce que je disais précédemment et concernant la méthode et les moyens mis en œuvre pour en assurer la concertation, il est important de rappeler quand même que plusieurs réunions se sont tenues depuis 2021, les commerçants concernés ont été reçus et informés.

Plusieurs entrevues individuelles ont été organisées par la municipalité qui a informé la population en juin 2022 par communiqué officiel sur le travail avec la CCI pour l'intégration des stationnements dans la partie portuaire. Les chemins de fer ont également été associés afin de proposer des solutions complémentaires de mobilité.

En outre, le conservatoire du littoral a précisé que l'accès au commerce et au parking actuel serait maintenu pour la totalité de la saison estivale. Les parties concernées travaillent donc depuis plusieurs mois sur ce dossier, important pour ce territoire.

Pour conclure, soyez certain que notre motivation première est bien la recherche et l'atteinte d'un équilibre important qui conjugue les objectifs de conservation et de mise en valeur de notre patrimoine naturel avec les besoins de développement socio-économique nécessaires pour la Corse et afin de rassurer tout le monde, je pense que les choses se feront dans la concertation et devront se faire aux yeux et au vu de tous. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Je vous remercie.